



CAJ/43/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 7 mars 2001

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**

**Quarante-troisième session**  
**Genève, 5 avril 2001**

**MANDAT DU SOUS-GROUPE AD HOC D'EXPERTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES**  
**SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES**

*Document établi par le Bureau de l'Union*

1. À sa quarante-deuxième session, le Comité administratif et juridique (ci-après dénommé "comité") a demandé que le Bureau de l'Union propose une définition du mandat du sous-groupe ad hoc d'experts techniques et juridiques qui sera chargé d'examiner des questions soulevées par le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) (voir le paragraphe 49 du document CAJ/42/7).
2. Le Bureau propose au comité d'examiner le projet de mandat suivant :
  - a) Le sous-groupe évaluera les modèles proposés par le comité technique, sur la base des travaux du BMT et des sous-groupes ad hoc sur les plantes cultivées, en ce qui concerne l'application des techniques biochimiques et moléculaires à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité, notamment sous les aspects suivants :
    - i) conformité avec la Convention UPOV, et
    - ii) incidences possibles sur la qualité de la protection par rapport à celle que peuvent offrir les méthodes d'examen actuelles; le sous-groupe donnera aussi son avis sur le point de savoir si cela risque de compromettre l'efficacité de la protection offerte dans le cadre du système de l'UPOV;

b) Lors de son travail d'évaluation, le sous-groupe pourra renvoyer l'examen de certains aspects au comité ou au Comité technique pour obtenir des précisions ou des informations supplémentaires, selon que de besoin.

c) Le sous-groupe fera rapport au comité sur son évaluation visée à l'alinéa a), étant entendu cependant que cette évaluation n'engagera pas le comité.

3. Le présent document sera mis à jour à bref délai sous la forme d'un rapport, établi par le Bureau de l'Union, sur les premières réunions des sous-groupes ad hoc sur les plantes cultivées. Ce rapport donnera les grandes lignes des premières discussions, avant examen par le BMT et le comité technique, sur les modèles d'application possibles des techniques biochimiques et moléculaires à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité.

*4. Le comité est invité à examiner le mandat proposé par le Bureau de l'Union.*

[Fin du document]